



### Kiwi

**N°19**  
**08/08/2019**



#### Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN  
FDGDON 47  
[e.marchesanfredonaqui@laposte.net](mailto:e.marchesanfredonaqui@laposte.net)

#### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

#### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Kiwi N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Kiwi

- **PSA** : la surveillance des parcelles est à maintenir.
- **Punaises phytophages** : captures de punaises diaboliques dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.
- **Metcalfa pruinos** : le parasitisme par l'hyménoptère *Neodryinus typhlocybae* se développe.
- **Cochenille blanche du mûrier** : la période de migration des jeunes larves est terminée.

- ***Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)**

En parcelles de référence, on ne note pas de progression des symptômes sur feuilles (taches nécrotiques avec halos jaunes).

**Evaluation du risque**

Les températures élevées sont moins favorables à la bactérie. Attention cependant aux épisodes pluvio-orageux.

La surveillance des parcelles doit être maintenue.

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter les risques de contaminations, les opérations qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie sont à réaliser par temps sec (si possible lorsque la température est supérieure à 25°C) en veillant à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...).

- **Cochenille blanche du mûrier**

La période de migration des jeunes larves de deuxième génération est terminée.

**Mesures prophylactiques** : l'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par broyage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

- **Punaises phytophages**

La présence de la punaise diabolique *Halyomorpha halys* est observée dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques depuis fin avril.

Au niveau du réseau de piégeage, sur ces secteurs, les prises d'adultes et de larves d'*Halyomorpha halys* restent régulières et soutenues sur certaines parcelles. A ce jour, il n'a pas encore été signalé de dégâts sur fruits.

La présence d'autres punaises telles que *Nezara viridula* et *Rhaphigaster nebulosa* est également notée.

- ***Metcalfa pruinosa***

En parcelles de référence, on observe la présence de *Metcalfa* aux stades larves âgées et adultes. Les populations sont importantes sur certaines parcelles.

Le parasitisme par l'hyménoptère (auxiliaire) *Neodryinus typhlocybae* se développe. On observe la présence de larves parasitées (présence de kyste sous l'ébauche alaire de la larve de *Metcalfa* et cocon).

**Mesures prophylactiques** : afin de limiter son extension, les mesures prophylactiques telles que le débroussaillage des environs très propices (bords des cours d'eau avec ronces et orties...) et le broyage des adventices sont à privilégier.

- ***Drosophila suzukii***

Sur notre réseau de piégeage, les captures restent faibles.

**Mesures prophylactiques** : les mesures prophylactiques telles que la destruction des fruits atteints afin de limiter son développement sont à privilégier.

- **Cicadelle verte**

La présence de cicadelles vertes est observée sur certaines parcelles.



**Larves de cochenille blanche fixées**  
(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)



***Halyomorpha halys***  
(Crédit Photo : S.Désiré – FDGDON 64)



**Adultes de *Metcalfa* sur pédoncule**  
(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

## • Auxiliaires

Quelques auxiliaires sont observés en parcelles : araignées, chrysopes....



**Acarien prédateur *Trombidium sp***

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)



**Chrysope**

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

## • Coups de soleil

Quelques brûlures sur fruits ont été observées suite aux températures caniculaires enregistrées il y a une quinzaine de jours (du 22 au 25 juillet).



**Brûlure**

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

## • Ambroisie

Les ambrosies sont des adventices des cultures dangereuses pour la santé. Consultez la note nationale Ambroisie en cliquant sur le lien suivant : [https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-Aquitaine/094\\_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV\\_2019/Notes techniques 2019/Note nationale Ambroisie BSV2019.pdf](https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2019/Notes_techniques_2019/Note_nationale_Ambroisie_BSV2019.pdf)



**Ambroisie**

(Crédit Photo : E.Marchesan – FDGDON 47)

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes :** Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

***Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).***

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*